

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 16 Juillet 2019  
BU 048 DE

Page 1/1

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 33  
Présents : 20  
Votants : 23

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Bernard AMIENS, Patrice VILLALONGA, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Adrien LAVIER, Clément FORET Henri DORBON (arrivée 19h58).

Ont donné pouvoir : Jean-Jacques COURT à Bernard AMIENS, René BERNARD à Jacques FAIVRE, Odile SIMON à Clément FORET, soit 3 pouvoirs.

Etaient Excusés : Jean-Baptiste BAUD, Florent GAILLARD, Dominique PELLIN.

Etaient absents : Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Denis BRENAUX, Christian COLIN, Jean-Marie BAILLY, Jean-Luc BROCARD, Jacky REVERCHON, Françoise WEBER, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Convocation faite le : 10 juillet 2019

**Objet : Régularisation charges ayant trait au Salon de la gastronomie Lyon 2018.**

Le Jura était le département invité d'honneur au salon de la gastronomie à Lyon en 2018 (du 30 novembre au 2 décembre).

Sur la demande expresse du Conseil Départemental du Jura les principales Communautés de Communes du Jura se sont engagées sur cette opération départementale de promotion et de communication touristique. Les charges inhérentes au territoire Cœur du Jura sont à la charge de la CCAPS et de l'EPIC Tourisme.

Cette opération ne figurerait pas au budget 2018 ni dans le plan d'action de la CCAPS et de l'EPIC Tourisme.

Le cout total est de 19 406,65 € TTC.

L'EPIC a pris en charge des frais pour un montant de 3 168 €.

La CCAPS a pris en charge des frais pour un montant de 6759,45€

Le solde à régler au Comité Départemental du Tourisme du Jura : 9479,20 €.

L'EPIC Tourisme a encaissé une recette des exposants de Cœur du Jura pour un montant de 2544 €.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour et 1 abstention,

1 / DEMANDE que la CDT présente un bilan financier transparent comprenant les couts du projet par nature de dépense, les co-financements des collectivités et partenaires de l'opération ;

2 / DEMANDE que le CDT présente un bilan qualitatif en termes d'impact médiatique et touristique ;

3 / DECIDE de régler le solde de cette opération soit 9479,20 € sur la base des bilans transparents présentés par le CDT.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président,

Pour le Président empêché,

le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY

